№ 939 — 3e Année. CINQ CENTIMES Vendredi 1er Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 82
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *aux Bureaux du Journal*; à Lille, 14, rue Nationale; à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, *aux bureaux de RELIGNOT et de LONDA*, 4 à 8 Boulevard Anspach; à la Société anonyme de Publicité générale, 9, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	94 50	Ext. d'Esp.	75 26
3 0/0 Nouveau	92 97	Rio-Tinto	384 00
Serpis unifiée	— —	Panama	56 00
4 0/0 Italien	92 80	Russe nouveau	— —
5 0/0 Turc	18 80	Alpines	228 50
Chemin ottoman	74 —	Suez	— —
Hongrois or	— —	Tharsis	166 50
Banque ottomane	600 —	Tentaus nouveaux.	— —

LA MANIFESTATION DE DEMAIN

Depuis bientôt un mois, les journaux ne sont guère pleins que de renseignements anticipés, et le plus souvent contradictoires, sur ce qui se passera le 1er mai prochain. On nous rendra cette justice que nous nous sommes montrés très sobres de commentaires et de prévisions à cet égard. Le rôle de prophète n'a rien qui nous séduise, et, en pareil cas, ceux qui se hasardent à vaticiner trop longtemps à l'avance risquent fort d'être lamentablement démentis par l'événement. A s'en tenir aux prédications des meneurs socialistes, aux assertions de leurs journaux et aux propos violents tenus dans les réunions et les Congrès ouvriers, on eût pu croire que cette date fatidique du 1er mai allait inaugurer une ère de bouleversements et de cataclysmes sociaux. On annonçait couramment, au début, qu'une grève générale éclaterait ce jour-là dans tous les centres industriels ou ouvriers de tous les pays civilisés, et serait le prélude de la révolution universelle qui devait changer la face du monde et renouveler les conditions de l'existence sociale.

On n'a pas tardé à constater qu'il fallait en rabattre beaucoup de ces prédictions effrayantes pour les uns, séduisantes pour les autres. Le Congrès international des mineurs à Paris et le Congrès général des ouvriers belges à Bruxelles ont prouvé qu'en réalité la masse des travailleurs a beaucoup plus de bon sens et de sangfroid que ne se plaisent à lui en supposer les prêcheurs de révolution et d'anarchie. Au Congrès de Paris, la majorité des délégués mineurs s'est prononcée contre l'idée d'une grève générale immédiate, qui eut accumulé les désastres industriels, mais dont les populations laborieuses eussent été en définitive, les premières et les plus déplorables victimes.

Les délégués belges, qui avaient voté au Congrès de Paris pour la grève immédiate, qui avaient même annoncé l'intention formelle de la faire pour leur compte personnel, aussitôt rentrés dans leur pays dans le but de forcer la main aux classes dirigeantes de Belgique en vue de l'établissement du suffrage universel, ont réfléchi en route et se sont tenus coïs, sous prétexte de ne pas troubler la commission parlementaire qui s'occupait activement de la question.

En somme, l'idée d'une grève générale pour le 1er mai semble n'présent abandonnée. Il y a bien actuellement, il y aura sans doute encore des grèves partielles, comme il s'en produit en tout temps et en toute saison; mais l'immense majorité des ouvriers restera fidèle aux chantiers, aux usines et aux ateliers. Cela ressort catégoriquement des nombreuses dépêches provenant de tous les points de l'Europe et de l'Amérique que nous avons publiées depuis un mois, et de celles tout aussi nombreuses que le défaut de place nous a empêchés de reproduire. Maintenant que se passera-t-il en France le jour même du 1er mai? Les avis et les décisions des meetings, des réunions et des congrès qui se sont tenus à ce sujet sont excessivement partagés. L'entente n'a pu se faire entre les meneurs sur la rédaction d'un programme commun.

Les uns sont partisans de l'envoi de délégués porteurs de pétitions aux pouvoirs publics : ministères, Chambre des députés, Conseil municipal, à Paris ; autorité préfectorale, dans les départements. Les autres veulent se borner au chômage et à des promenades en bande sur la voie publique pendant la journée. D'autres encore ne comptent fêter le 1er mai que par de grandes réunions le soir. Du reste, tous demeurent d'avis que la manifestation doit être pacifique : c'est le seul point sur lequel on soit généralement d'accord. D'ailleurs, toutes les mesures sont prises par les autorités compétentes pour assurer la tranquillité de la rue et empêcher que la manifestation dégénère en émeute ou en désordre. On peut donc attendre sans appréhension l'échéance de vendredi.

Un vieux républicain.

La Laïcisation

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 28 avril 1891.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance des renseignements que vous m'avez transmis, en réponse à ma circulaire du 31 mars dernier, sur l'état des communes où il existe encore des écoles publiques congréganistes de garçons.

Vous savez que, dans ces écoles, aux termes de l'article 16 de la loi de 30 octobre 1886, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste doit être complétée dans le délai de cinq ans. Nous touchons au terme de cette période, et il est nécessaire de mettre les communes intéressées en demeure de satisfaire aux prescriptions légales quant à l'installation des écoles laïques.

Pour toutes celles de ces communes qui sont propriétaires des locaux et des maisons d'école, vous voudrez bien informer la municipalité que la laïcisation sera effectuée pour la rentrée d'octobre. En conséquence, le conseil municipal devra, dès sa session de mai, délibérer sur les travaux d'appropriation que pourra nécessiter la laïcisation, soit pour la tenue des classes, soit pour le logement des maîtres. Et la mairie devra prendre toutes les mesures convenables pour que l'exécution de ces travaux soit terminée avant la rentrée.

Dans les cas, — peu nombreux d'ailleurs, d'après les états récapitulatifs que j'ai sous les yeux, — où la commune n'a ni la propriété ni l'usage assuré d'un local scolaire, je suis disposé, conformément à l'esprit de l'article 57 de la loi, à autoriser la mairie matériellement nécessaire pour procéder à l'installation de la nouvelle école publique.

Mais je ne l'accorderai qu'à une condition expresse, c'est que le conseil municipal aura voté soit la construction, soit la location immédiate d'une maison d'école, et ce sursis ne devra jamais être indéfini, mais strictement limité au temps que vous m'aurez signalé comme nécessaire pour l'achèvement des travaux.

Aux mêmes conditions et sous réserve de ces communes, je vous prie d'adresser, aussitôt après la réception de cette dépêche, les communications que vous croirez utile de leur faire, pour prévenir tout retard et tout malentendu. Le délai accordé sur le législateur a été assez long pour que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, il puisse être admettre ni l'interruption d'un service scolaire, ni l'inexécution de la loi.

Si quelques difficultés spéciales vous étaient signalées comme pouvant entraver, sur certains points, l'application de la loi au 1er octobre, vous prie de bien vouloir m'en référer sans retard, pour que je vous mette en mesure de les lever en temps utile.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts,
LÉON BOURGEOIS.

COMMISSION DES DOUANES

Rapport de M. Pierre Legrand sur les tissus de Coton (Suite)

« Le projet du nouveau tarif des douanes ne fait que reproduire, en les augmentant, les droits du tarif de 1881 ; il porte, en effet :

	Tarif général	Tarif minimum
Rubanerie de coton pur . .	161 fr.	124 fr.

» Nous soumettons à la Commission :

« N° 1. — Un échantillon ruban ordinaire, servant à lier les tabliers et à d'autres usages analogues et mesurant aux 100 kil. 96.500 m.

Poids aux 100 mètres carrés, 10 kil. 265.	
Valeur aux 100 kilog.	465 fr.

Droits de douane actuels :

	Tarif conventionnel	Tarif général	Tarif minimum
Droits de douane projetés :			
Tarif minimum, 25.60 0/0 de la valeur.			

« N° 2. — Un échantillon ruban cachecoutures, mesurant aux 100 kilog. 98.400 m.

Poids aux 100 mètres carrés, 7 kilog. 500.	
Valeur aux 100 kilog.	3.230 fr.

Droits de douane actuels :

	Tarif conventionnel	Tarif général	Tarif minimum
Droits de douane projetés :			
Tarif minimum, 5.56 0/0 de la valeur.			

« En rapprochant ces chiffres, on reconnaît qu'il y a, dans le projet du nouveau tarif des douanes, une hausse que, dans l'intérêt du travail national, il importe de combler en mettant les droits d'entrée des rubans légers en rapport avec leur valeur et avec les droits que payent, à l'entrée en France, les cotons avec lesquels ces rubans sont fabriqués.

Nous demandons qu'il soit établi deux catégories pour les rubans de coton pur.

FABRICATIONS	UNITÉS.	TARIF général. 1881	TARIF général. 1891 Droits de la pièce	TARIF minimum. 1881	TARIF minimum. 1891 Droits de la pièce
Tissus de coton.					
(5 kilog et plus les 100 mètres carrés ou 13 kilog. et plus au mètre carré)	100 kilog.	161	465 60	124	325 »
Rubanerie de coton pur.	100 mètres carrés	161	465 60	124	325 »
Tissus mélangés, lin-coton ou coton-poils.	100 kilog.	161	465 60	124	325 »
(5 kilog et plus les 100 mètres carrés ou 13 kilog. et plus au mètre carré)	100 kilog.	161	465 60	124	325 »
Rubanerie de coton pur.	100 mètres carrés	161	465 60	124	325 »
Tissus mélangés, lin-coton ou coton-poils.	100 kilog.	161	465 60	124	325 »

« Les droits de 465 fr. 60 au tarif général et de 372 francs au tarif minimum sont également exacts inscrits dans le projet du nouveau tarif des douanes pour le ruban de coton mélangé de soie, le coton dominant en poids, dont la fabrication est exactement la même que celle de la rubanerie de coton pur.

« Si le tarif que nous demandons pour les rubans de coton est admis, le ruban léger représenté par l'échantillon n° 2, payera à l'entrée en France un droit de 30 0/0 de sa valeur.

« Ces droits sont certainement très modérés, surtout pour un article mesurant près de 100,000 mètres au 100 kilog.

A ces considérations nous devons en ajouter d'autres tirées de la répercussion des droits sur les filés et de la similarité qui existe entre la rubanerie de coton pur et la rubanerie mélangée de la fabrication de Saint-Etienne.

Les filés, qui entrent dans la composition du ruban léger dit « cache-coutures » dont parlent les fabricants de Saint-Quentin et de Lille, sont les retors n° 143 à deux bouts et à trames 36 ; le premier fil pour 40 0/0, le second pour 60 0/0 du poids total ; en tenant compte de cette proportion nous trouvons que le droit des filés représente à peu près la moitié du droit total et qu'il existe par conséquent un chiffre tout à fait insuffisant pour la protection du fissage.

En second lieu, n'est-il pas illogique de prélever d'un droit de 372 francs les rubans de Saint-Etienne, sous prétexte qu'il entre dans leur composition, à côté de la soie dominante, une certaine proportion de filés de coton, et de refuser cette même protection ou de la réduire dans une mesure énorme, alors que le ruban fabriqué dans les mêmes conditions se compose uniquement de ces mêmes fils de coton ? A l'appui des réclamations de Saint-Quentin, un honorable industriel de cette ville nous a soumis une carte d'échantillons de rubans ; les 3 premiers en coton pur, vendus à des prix variant de 2 à 3 fr. 60 les 100 mètres, seraient défendus, d'après le projet du Gouvernement, par un droit de 124 francs les 100 kilog ; les 3 types suivants qui continuent la série, vendus à des prix qui montent de 2 fr. 70 à 3 fr. 40 les 100 mètres, contiennent une faible proportion de soie et obtiennent de ce fait une protection de 372 fr. les 100 kilog. Certes, nous ne voulons rien enlever à la fabrique si intéressante de Saint-Etienne, qui doit une partie de sa prospérité à la protection dont elle jouit et à l'absence d'importations étrangères, mais il nous paraît juste et logique d'étendre cette protection aux rubans en coton pur.

La demande de la Chambre de commerce de Saint-Quentin nous ayant paru fondée, nous vous proposons d'adopter la division et le libellé mis en avant pour la rubanerie, d'appliquer le droit de 124 francs à la catégorie la plus lourde et d'accorder aux rubans légers les droits proposés par le Gouvernement pour les rubans mélangés.

La rubanerie façonnée ou collée se contente avec la passementerie à laquelle elle est assimilée par les instructions du 31 mars dernier, vous proposons de régulariser cet état de choses en instruisant l'assimilation dans le projet de tarif.

Pour l'article 434, l'emploi du lin, du chanvre et ramie pour les mélanges nous amènera à remplacer la rédaction actuelle qui ne fait mention que de la laine par la mot « autres ». L'application à cette catégorie des droits de la rubanerie en coton pur se justifie par les raisons développées plus haut et aura l'avantage de faciliter le fonctionnement de la douane.

N° 432 et 433. — Tulles et plumetis. — Le Conseil d'Alençon, prenant en considération les observations des fabricants de St-Quentin, Calais, Tarare et Caudry, a adopté, comme tarif minimum, les droits du tarif général ; nous vous proposons de maintenir cette décision qui n'a soulevé aucune plainte et paraît avoir donné satisfaction aux intéressés.

(A suivre.)

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LE SALON

Paris, 29 avril. — Cette après-midi, à deux heures, a eu lieu l'inauguration, par le président de la République, du Salon des Champs-Elysées.

M. et Mme Carnot, accompagnés par le général Brugère, le colonel Lichtenstein et le commandant Pistor ont été reçus à la porte du palais par la Société des artistes français, par M. Bartholomé, ministre des beaux-arts, par M. Larroumet directeur des beaux-arts.

Dans l'assistance, on remarquait MM. Constans, Jules Roche, Yves Guyot, ministres, Lozé, Tirard, Berthelot, etc.

Après que le président eut visité les salles de peinture, de gravure et d'architecture, un lunch a été servi dans la salle de conversation.

Le président a terminé sa visite par la sculpture.

. . . . . .

Un incident à la frontière de l'Est

Nancy, 29 avril. — Mardi, un officier français en non-activité, domicilié à Champey, près de Pont-à-Mousson, signalait la présence sur le territoire français d'un groupe d'officiers allemands. Cet incident excita une certaine émotion parmi les populations voisines; des télégrammes furent échangés entre Pont-à-Mousson et Nancy. Voici les faits exacts :

Mardi, un général prussien, après avoir inspecté des régiments casernés sous Metz, prit la route de la frontière, accompagné du quinze officiers et d'un cuirassier blanc. Vers onze heures, le groupe fut aperçu, sur le territoire français, braquant des jumelles dans toutes les directions. Laissant leurs chevaux sur la terre annexée, ils avaient gravi la colline au delà de Vittonville. Leur présence fut de courte durée.

La gendarmerie de Pont-à-Mousson procède à une enquête.

Vittonville est à sept kilomètres de Pont-à-Mousson.

La Journée de Travail

Paris, 29 avril. — La commission parlementaire du travail vient de fixer à dix heures le maximum de la journée normale du travail des ouvriers dans l'industrie, sauf exception à détermination ultérieurement.

La commission a décidé qu'il y avait lieu d'autoriser dans certains cas les heures supplémentaires.

En cas de chômage résultant soit d'une interruption accidentelle du travail, soit en cas de force majeure, la durée de la journée du travail pourra être temporairement prolongée pour un délai déterminé, avec l'autorisation de l'inspecteur de la circonscription.

A Saint-Pierre Miquelon

Saint-Johns (source anglaise). — Suivant des nouvelles reçues ici, 45 bateaux auraient trompé la surveillance des croiseurs et se seraient rendus à Saint-Pierre avec des chargements de boîtes ; ils revinaient avec des armes, des munitions et des liqueurs. Le gouvernement a envoyé des renforts de police à la baie de la Fortune et le gouverneur a ordonné au vaisseau de guerre *Pélican* de s'y rendre.

Le gouvernement de Saint-Pierre Miquelon est actuellement confié à notre ami et ex-rédacteur en chef Th. Burgès.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

HORRIBLE CRIME. — Budapest, 29 avril. — Un terrible assassinat vient d'être commis par un garçon de service du ministère du commerce. Cet homme, nommé Jean Sinko, ne pouvant payer son terme, a tué sa femme, sa belle-mère et ses trois enfants pendant leur sommeil.

Jean Sinko est en fuite.

Nouvelles Etrangères

LES ANARCHISTES ITALIENS

Rome, 29 avril. — De nombreuses perquisitions ont eu lieu chez les principaux anarchistes de la capitale. La police avait été avisée qu'il existait des dépôts de cartouches de dynamite. On n'a trouvé que des papiers sans importance. La plupart des personnes chez qui on a perquisitionné étaient absentes; sur la recommandation de Cipriani, les anarchistes absents doivent se tenir cachés jusqu'au 1er mai.

A Naples, de nouvelles arrestations d'anarchistes ont eu lieu hier pour empêcher la population napolitaine qui est en proie à une véritable panique. Le nombre des individus arrêtés dépasse quarante; ils sont inculpés d'avoir répandu un manifeste excitant les soldats à désobéir à leurs chefs.

L'Exposition de Moscou

Moscou, 29 avril. — La date de l'ouverture de l'exposition de Moscou est définitivement fixée au 9 mai (date française). Elle devait avoir lieu le 4 mai, mais ce jour étant en Russie le lundi de Pâques, elle a été ajournée.

L'inauguration sera précédée suivant l'usage russe, d'une cérémonie religieuse très brillante, puis l'exposition sera officiellement ouverte par le gouverneur de Moscou, assistédu maire, du grand maître de la police et des hautes autorités locales.

Le gouverneur sera reçu, comme nous l'avons annoncé, aux portes du palais par la commission supérieure de l'exposition, qui aura à sa tête le conseil général de France.

Après les discours, un lunch sera servi dans la galerie d'honneur du palais. Le soir, dans l'exposition même, un grand banquet sera offert aux notabilités russes et françaises qui auront assisté aux cérémonies de la journée.

La date de la visite du tzar à Moscou n'est pas encore arrêtée.

UN DRAME EN CHEMIN DE FER

(Nouveaux détails)

Voici les nouveaux détails sur le drame que nous avons raconté hier en dernière heure.

Les héros de cette aventure sont M. Bouly de Lesdain, agent général de la Compagnie générale d'assurances contre les accidents à Lille, âgé de 34 ans, sa femme, Charlotte Mortier, âgée de 34 ans, fille d'un colonel de ce nom et Régis Delbouif, journaliste, âgé de 37 ans.

M. Bouly de Lesdain était marié depuis quelques années à Mlle Mortier, qui à la mort de son père avait été placée comme demoiselle de compagnie chez une dame de Rute.

Le ménage était très uni, aucune discussion n'était encore élevée entre les époux, lorsque Mme Bouly de Lesdain fit la connaissance de M. Régis Delbouif.

Grâce à Mme H..., belle-mère de M. Delbouif, habitant à Paris, 35, rue de Maubeuge, nous avons pu connaître dans quelles conditions la liaison avait eu lieu et les circonstances qui l'ont entourée sont assez curieuses pour être racontées.

Mauvais ménage. — Une femme martyre

M. Régis Delbouif était il y a environ quatre ans, professeur du collège Sainte-Barbe. A la suite de certaines incidents sur lesquels nous n'avons pas de renseignements précis, il fut forcé de donner sa démission et des plaintes arrêtées à temps furent même déposées au parquet.

Séduisant, beau parleur, instruit, même savant, il ne tarda pas à faire la conquête d'une jeune fille qu'il épousa.

L'union fut loin d'être heureuse. M. Delbouif, au dire de sa belle-mère, était un homme violent et brutal ; il se porta plusieurs fois même à des faits de nature à faire craindre qui mourut de chagrin après deux ans de souffrances.

Non content d'avoir englouti la dot, M. Delbouif réussit encore à obtenir la légende de sa femme. Mais les dettes engloutissaient tout. Traqué par ses créanciers, menacé même d'être arrêté, il quitte la France et alle d'abord à Lisbonne, puis à Madrid.

Là, il fit la connaissance de Mme de Rute, qui habite l'Espagne une partie de l'année.

Mme de Rute le prit comme secrétaire et lui témoigna bientôt une confiance sans bornes.

Elle ne devait pas tarder à s'en repentir.

Amant et maîtresse. — Abus de confiance

M. Delbouif profitant de ses facultés et de ses galanteries Mme Bouly de Lesdain, Celle-ci, très faible d'esprit, ne tarda pas à succomber, et M. Delbouif réussit à prendre un tel empire sur elle qu'elle fut entièrement sa maîtresse.

Elle lui prêta de l'argent, supplia Mme de Rute d'assumer quelques dettes de jeune même, assure-t-on, des pièces compromettantes qu'elle donna à son amant afin que celui-ci puit en tirer habilement parti.

Cependant Mme de Rute commençait à se lasser de l'importance et de l'autorité que M. Delbouif prenait chez elle.

Amant congédié. — Sa colère. — Son expulsion

Des disputes avaient été éclaté, le caractère de Delbouif effrayait sa maîtresse qui n'osait élever la voix devant lui. Mme de Rute le pria en jour d'avoir à cesser ses visites, et lui signifia qu'il n'était plus à son service.

A ces mots, la colère de Delbouif ne connut plus de bornes.

Après les injures il en vint aux coups; soupçonnant sa maîtresse d'avoir poussé Mme de Rute à cette détermination, il se jeta sur elle, la frappa violemment au visage et la traîna même par les cheveux à travers l'appartement et l'escalier.

Aux cris poussés par la jeune femme, les voisins accoururent. La police, immédiatement prévenue, mit Delbouif en état d'arrestation.

Deux jours après, sur la plainte de Mme de Rute, un arrêté d'expulsion était pris contre lui et ordre lui était donné de partir dans les vingt-quatre heures.

Il partit, en effet, et ne s'arrêta qu'à Biarritz.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 98

LES MILLIONS
De M. Joramie

DEUXIÈME PARTIE
L'ŒUVRE DU MAL

Elle reprit à haute voix avec un doux accent de bonté.

— Venez, madame.

Elle fit entrer madame Durossy dans le salon où elle était :

— Je vais prévenir mon fils.

Au bruit que fit en s'ouvrant la porte de son cabinet, Etienne qui, un compas à la main, traçait des signes cabalistiques, rouges et bleues sur une grande feuille de papier, se retourna brusquement.

— Ah ! c'est vous, ma mère, dit-il.

— Et oui, et, il y a, au salon, une jeune dame qui désire te parler.

Elle n'osait pas lui dire ; C'est madame Durossy.

— Quelle est cette dame, ma mère ?

— Ah ! Etienne, tu vas être étonné.

— Pourquoi, ma mère ?

— Parce que, répondit la vieille dame, d'une voix hésitante, c'est... c'est la personne à laquelle tu penses sans cesse.

— Madame Durossy, criaa Etienne,

Il jeta un règle et son compas, s'élança hors de son cabinet et en deux bonds, se trouva dans le salon où tremblante, le sein agité, Julie l'attendait.

Deux regards, deux flammes se croisèrent C'étaient deux âmes qui se rapprochaient, deux cœurs qui s'élançaient l'un vers l'autre. Ils ne pervaient autrement s'éteindre.

— Vous, madame, vous ici ! s'écria le jeune homme.

— Monsieur Renaudin, dit madame Durossy d'une voix vibrante d'émotion, ma présence ici est le témoignage de la profonde et éternelle reconnaissance des malheureux que vous venez de sauver. Mais je ne suis pas venue seulement pour vous remercier.

Tombant à genoux devant Etienne, elle continua, prête à sangloter :

— Pardon ! Il y a en moi une souffrance dont vous pouvez me délivrer par le pardon. Pardonnez-moi ma conduite odieuse envers vous, pardonnez-moi le mal que je vous ai fait.

Il lui avait pris les mains, il la força à se relever et la fit asseoir dans un fauteuil.

— Que venez-vous de faire ? lui dit-il d'un ton de reproche et avec une tristesse profonde ; je pardonne, Julie, mais ne vous mettez devant moi !... De quoi me parlez-vous ? Vous n'avez rien à vous reprocher : votre conduite a été ce qu'elle devait être ; et si j'ai souffert beaucoup pour ce n'est pas à vous que je puis m'en prendre.

— Ah ! vous me pardonnez ! s'écria-t-elle.

— Si, j'avais quelque chose à vous pardonner, il y a longtemps que mon cœur l'aurait fait.

— Vous n'avez pas changé, vous êtes toujours le même, généreux et bon. Vous m'aimiez, et, sans savoir ce que je faisais, comme une malheureuse insensée, j'ai broyé votre cœur. Oh ! vous avez souffert, je vous ai cru perfide, que de larmes elle m'a fait verser ! J'étais une fille romanesque, il y avait dans mon esprit et mes pensées je ne sais quel idéal pervers ; c'était une sorte de folie... Je ne sais plus la même aujourd'hui, je réfléchis, je vois et je regrette. Allez, si la faute a été grande, le châtiment est terrible.

— Oui, vous avez souffert, je le sais.

— Vous ne pouvez pas tout savoir. Je ne connaissais pas monsieur Durossy ; j'ignorais que cet homme fût un misérable. Je me suis mariée sans savoir pourquoi. — On appelle cela un coup de tête. — Pauvais mieux fait de me précipiter dans la Seine du haut d'un pont. Après ce fatal mariage, le mépris, la haine, le dégoût remplirent mon cœur. Et j'étais liée à cet homme ! Avec quelle adresse infernale il avait su river son chaîne.

Tout cela, vous le savez, monsieur Renaudin. Mais j'ai tort de vous parler de moi ; ce n'est pas pour vous apitoyer sur mon malheur que je suis venue. Je voulais vous revoir, j'avais besoin de vous crier : Pardonnez-moi ! Maintenant je sens que je souffrirai moins. Et d'ailleurs, pour adoucir ma peine, pour me consoler, n'aurai-je pas sous les yeux le bonheur que mon père et moi mère vous vous devez ? Monsieur Renaudin, en leur nom et au mien, je vous remercie de toute mon âme.

— Mais, madame, je ne comprends pas...

— Ah ! ne cherchez pas à nier. Généreux et grand, vous avez fait le bien, voulant rester inconnu ; c'est un noble sentiment qui vous a fait agir ainsi. Mon père cherchait vainement qui pouvait être son bienfaiteur, mais moi j'ai aussitôt compris, mon cœur vous a deviné.

Merci, monsieur Etienne, merci !

— Eh bien, soit, répondit le jeune homme, je ne veux pas vous cacher la vérité. En effet, connaissant la situation embarrassée...

— Oh ! dites simplement...

— Si vous le voulez, madame ; connaissant cette situation, j'ai pensé que je devais faire quelque chose pour aider mon ancien patron à se relever.

— Mais vous avez tout fait, tout, vous l'avez sauvé !

— Pas seul, madame ; n'étant pas assez riche pour venir en aide à votre père, j'ai dû avoir recours moi-même à une autre personne qui me se lasse jamais de faire le bien et dont la main reste toujours cachée.

— Oh ! monsieur Etienne ! Ainsi cette somme énorme...

— Je l'ai demandée à un autre. Il le fallait.

— Mais alors, ce que vous avez fait est plus grand encore c'est sublime !

— N'exagérez pas, madame, je n'ai eu à vaincre aucune difficulté. Tout le mérite d'une bonne action est dans la peine qu'on se donne pour l'accomplir. Mais sachez-le, madame, en venant au secours de votre père, c'est à vous surtout que je pensais.

— Oh ! fit-elle en tressaillant.

— Ne pouvant briser complètement votre chaîne, j'ai fait ce que j'ai pu pour rendre moins dur votre esclavage.

— Vous m'avez délivrée, monsieur Etienne ! s'écria-t-elle, les yeux rayonnants ; je suis sortie ce matin de chez monsieur Durossy pour n'y plus rentrer.

— C'est bien, c'est bien, répliqua le jeune homme avec une sorte d'exaltation ; à mon tour je vous dis : merci !

— Etienne, vous m'aimez donc encore ?

— Si je vous aime, Julie ! Je vous aime de toute mon âme, je vous aime plus que tout au monde, plus que je ne vous ai jamais aimées!... Apprenez-le, toutes vos souffrances ont été les mêmes, et c'est surtout parce que vous souffriez que j'ai souffert.

— Ah ! malheureuse, malheureuse, gémit-elle, voilà mon véritable châtiment ! Ah ! Eti ann, continua-t-elle avec âpreté, si j'ai tant souffert depuis mon fatal mariage, c'est que j'avais le cœur plein de votre souvenir. Que de fois je vous ai appelé à mon secours ! Etienne, Etienne, moi aussi, je vous aime, et n'ai jamais cessé de vous aimer ! Comprenez-vous, maintenant, quelles ont pu être mes angoisses, mes tortures supprès de ce homme que je ne prononce le nom qu'avec terreur ! Et ce n'était pas assez de mon malheur, il fallait encore le voire ?

Que je souffre, mai, ce n'est rien, je l'ai mérité, mais vous, vous !... Ah ! comme je me trouve misérable !

— Julie, répliqua Etienne avec douceur, ne vous accusez pas; on ne peut rien contre la destinée. C'est une fatalité terrible qui nous a séparés; nous ne devions pas être l'un à l'autre.

Mais ne me plaignez pas trop : j'aime mieux souffrir que de cesser de vous aimer; au moins je n'ai pas cessé de vous aimer. Il faut vous de quelque chose. Mr force est tout entière dans mon amour. Si je ne l'avais plus cet amour malheureux, sans espoir, il me semble que je ne serais plus rien. Je vous le dis, Julie, mes souffrances sont ma joie, un autre genre de bonheur. Non, ne me plaignez pas !

— Ah ! Etienne, Etienne, s'écria-t-elle tiens une sorte d'enthousiasme, vous m'avez pas quel bien vous me faites ! Comme il est généreux votre pardon. Maintenant je me sens consolée. Etienne, moi aussi j'ai vécu de mon amour... Ah ! il y a longtemps que je serais morte si je ne vous avais pas aimé.

— Malheureusement, dit tristement le jeune homme, il y a entre nous un obstacle que ni vous, ni moi ne pouvons briser. Vous allez me quitter, Julie, et peut-être ne nous reverrons-nous plus, car je ne cherherai pas à vous rencontrer. Je ne suis pas assez sûr de moi pour courir au devant d'un danger. Je vous aime toujours vous aimer comme je vous aime, et mon respect pour votre personne doit rester le même. Je me ferais honte, je me maudirais, si je tentais seulement de vous faire tomber de l'autel où je vous ai placée. Votre dignité, votre réputation, votre honneur me sont plus chers que la vie.

Je veux garder mon amour dans toute sa pureté ; mais si vous n'êtes plus ce que vous êtes immaculée à mes yeux, si vous cessez d'être digne de vous et de moi, peut-être ne vous aimerais-je plus !

— Merci, Etienne, merci ! Oh ! comme vous m'aimez.

— Pourtant Julie, ce serait pour moi un grand bonheur si je pouvais quelquefois, comme en ce moment, vous voir, vous admirer, m'enivrer de la lumière de votre regard. Mais non, non, j'ai peur de moi, je n'aurais pas la force... Je ne veux pas toucher à mon idole... Je ne vous verrai pas, Julie, mais sans cesse je penserai à vous.

— Et moi, Etienne, ma pensée vous suivra partout.

— Chère Julie! Eh bien, oui, ce sera notre consolation, notre joie, de savoir que nous pensons l'un à l'autre. Et tenez, fait-il vous dire que je savais que vous ne m'aviez pas oublié, que vous m'aimiez toujours.

— Vous le saviez?

— Les luttes terribles que vous souteniez avec votre mari me le disaient, et cela me consolait.

— Eh bien, oui, Etienne, c'est vrai, dans mon amour j'ai puisé le courage; c'est parce que je pensais à vous, parce que je vous aimais que j'ai été fort contre les épouvantables menaces de monsieur Durossy.

— Aussi comme je vous vois grande et belle! Comme votre voix vous admirable! Enfin, c'est fini, vous êtes délivrée de vos tortures, vous n'avez plus rien à redouter de cet homme. Il croyait vous tenir et vous lui échapper. Ce soir, le misérable va rugir de rage.

Julie, si l'on n'était pas venu au secours de votre père, qu'aurie-vous fait ?

— Ah ! ne me le demandez pas ! s'écria-t-elle en frissonnant.

— Hier soir, avec un cynisme horrible, monsieur Durossy vous a posé ses odieuses conditions.

— Comment, vous savez ?

— Oui, je sais ce qui s'est passé. Ne comptant plus sur personne, voulant à tout prix sauver votre père, vous vous êtiez décidée à accepter les conditions de votre mari, mais cette résolution lâche arrêtée de vous tier ensuite.

— C'est vrai, Etienne, c'est vrai !

— Vous êtes allée trouver monsieur Durossy dans sa chambre ; mais, à ce moment, le courage que vous aviez puisé dans le prire vous a manqué tout à coup ; vous avez poussé un grand cri et vous êtes tombée sans connaissance...

— Ah ! maintenant, je comprends comment vous êtes si bien renseigné; c'est Marianne...

— Oui, Julie, c'est elle.

— Ah ! si vous saviez quel combat s'était livré en moi ; mais pouvais-je abandonner mon père ? J'allais le voir, j'allais le sauver ? Quand je revins à moi, je compris que Dieu ne voulait pas de mon sacrifice. Ah ! croyez-le, Etienne, ce n'était pas la mort qui me faisait peur ; mais me trouver à mon mari !

Dieu ne voulait pas de mon sacrifice ; c'est à lui que je m'adresse de nouveau, pleurant vers le ciel mon regard désespéré. Alors j'eus une idée, une de ces idées qui ne peuvent venir qu'à une malheureuse à qui tout manque. C'était une inspiration. Si je réussissais, c'était le salut.

Mon idée, Etienne, fut de m'adresser à une jeune femme que je connaissais à peine, Me l'ayant vue qu'une fois,— vous rencontre dans sa hasard, chez M. Jousselin, le joaillier de la rue de la Paix.

(A suivre). EMILE RICHEBOURG